

L'évaluation est une obligation légale pour les établissements sociaux et médicaux sociaux



L'évaluation est une démarche d'évaluation de la structure portée par la haute autorité de santé qui a plusieurs objectifs :



- Évaluer les pratiques professionnels
- Évaluer la qualité de l'accompagnement
- Évaluer le respect des droits des personnes accueillies



Le but est d'améliorer la qualité des services proposés par la MAS

L'évaluation est réalisée par des professionnels extérieurs

L'évaluation est réalisée grâce à un référentiel reprenant des objectifs et critères à atteindre



3 enjeux sont identifiés pour l'évaluation :

- Permettre au résident d'être acteur de son parcours
- Renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services
- Favoriser une démarche porteuse de sens pour les établissements sociaux et médicaux sociaux et leurs professionnels

4 valeurs fondamentales sont portées par le référentiel :

- Le pouvoir d'agir de la personne
- Le respect des droits fondamentaux
- L'approche inclusive des accompagnements
- La réflexion morale des professionnels

Le référentiel est structuré en 3 chapitres

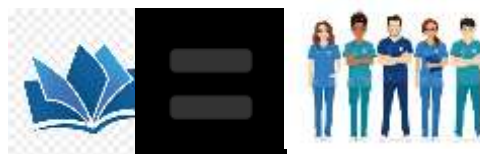


Le chapitre 1 concerne la personne accompagnée 1



Des résidents seront interrogés afin de connaître leurs parcours d'accompagnement

Le chapitre 2 concerne les professionnels 2



Le chapitre 3 concerne l'établissement 3



Les entretiens avec les résidents permettront de vérifier que :

- ✓ Le résident est bien traité
- ✓ Ses droits sont respectés
- ✓ Le résident participe à son projet d'accompagnement
- ✓ Son expression et sa participation sont facilitées
- ✓ Son accompagnement est adapté à son autonomie et sa santé